

ALGÉRIE

Les promesses doivent céder la place aux actes

Index AI : MDE 28/008/2003

ÉFAI

**Embargo : mardi 16 septembre 2003
(00 h 01 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans un rapport publié ce jour (mardi 16 septembre 2003), Amnesty International déclare qu'après avoir parlé pendant des années de l'amélioration de la situation des droits humains, il n'a jamais été plus urgent pour les autorités algériennes de traduire leurs promesses de changement dans les faits.

« *Il est grand temps que les autorités algériennes commencent à tenir leurs promesses de changement et prennent des mesures efficaces en vue de mettre un terme aux atteintes aux droits humains.* », a déclaré l'organisation.

Le rapport intitulé *Algérie. Mesures prometteuses ou simples faux-fuyants ?* étudie l'impact des initiatives envisagées ou mises en œuvre par les autorités algériennes au cours des trois dernières années. Amnesty International affirme que l'incapacité persistante de l'État à transformer ses promesses en actes a entraîné une perte de confiance dans le souci affiché des autorités d'améliorer la situation des droits humains.

« *Pour regagner la confiance des simples citoyens, le gouvernement doit démontrer qu'il est vraiment déterminé à aborder les préoccupations pressantes de la population dans le domaine des droits humains* », a poursuivi l'organisation de défense des droits humains.

Bien que la situation des droits humains se soit améliorée depuis la seconde moitié des années 90, elle reste très préoccupante. Une centaine de personnes sont tuées chaque mois par des membres des groupes armés ainsi que des forces de sécurité et des milices armées par l'État ; les civils sont les plus durement touchés par les violences résultant d'attaques ciblées ou d'attentats aveugles à l'explosif.

Le recours à la torture en détention qui est toujours très répandu est systématique dans les cas liés à ce que les autorités appellent des activités « terroristes ». La très grande majorité des actes de torture signalés

semblent avoir été perpétrés dans les locaux de la Sécurité militaire, le plus secret des services de sécurité algériens et le moins soumis à un contrôle.

Depuis quelques années, les autorités algériennes parlent de plus en plus de changement en mettant en avant une série de réformes élaborées et progressivement mises en œuvre dans des domaines tels que la législation et la structure des institutions étatiques. Certaines initiatives prises au cours des trois dernières années comportent des éléments positifs. C'est ainsi que les amendements législatifs introduits, en 2001, auraient dû, en théorie, améliorer la protection des prisonniers contre la torture et la détention secrète. Ces amendements sont toutefois restés en grande partie lettre morte à l'instar des garanties déjà prévues par la loi.

Amnesty International est profondément préoccupée par d'autres mesures prises récemment par les autorités algériennes. C'est ainsi que l'amnistie accordée en janvier 2000 à quelque 1 000 membres des groupes armés et l'application extrajudiciaire de mesures de clémence par la suite ont empêché de connaître la vérité sur les atteintes graves aux droits humains et ont garanti l'impunité aux responsables, privant ainsi des dizaines de milliers de victimes de leur droit à réparation.

Toutefois, le rapport souligne qu'aucune initiative concrète n'a été prise pour aborder les séquelles de la décennie écoulée durant laquelle l'Algérie a été confrontée à une crise des droits humains d'une ampleur effroyable. Aucune enquête approfondie, indépendante et impartiale n'a été effectuée sur les atteintes massives aux droits humains commises depuis 1992 et qui constituent des crimes contre l'humanité.

Citons notamment les dizaines de milliers d'homicides, les milliers de cas de torture imputables aux groupes armés ainsi qu'aux forces de sécurité et aux milices armées par l'État, et les milliers de personnes « disparues » après leur arrestation par les forces de sécurité ou les milices armées par l'État. En outre, les autorités algériennes continuent de nier la responsabilité des agents de l'État dans la pratique établie des violations des droits fondamentaux au cours de la décennie écoulée.

L'organisation réitère son appel à tous les groupes armés afin qu'ils cessent

immédiatement de prendre les civils pour cible et respectent le droit le plus fondamental de la personne humaine, à savoir le droit à la vie. Elle les prie également de mettre immédiatement un terme à la pratique consistant à enlever des femmes et des jeunes filles et à leur faire subir des viols, entre autres formes de torture.

« Les victimes de ces atteintes aux droits humains n'ont que trop attendu. Il est grand temps que leur voix soit entendue et que les promesses de changement soient remplacées par des actes », a conclu Amnesty International. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>